

Concernant l'état des convenances spirituelles Fî hâl al-Adab

Chapitre 202

Concernant l'état des convenances

spirituelles

Fî hâl al-Adab

DU

Sheikh al-Akbar seyidi Muhy ad-dîn Ibn 'Arabî

Introduction & traduction

par

SLIMANE REZKI

1

Chapitre 202

Concernant l'état des convenances

spirituelles

Fî hâl al-Adab

DU

Sheikh al-Akbar seyidi Muhy ad-dîn Ibn 'Arabî

Introduction & traduction

par

SLIMANE REZKI

© Février 2013, Tabernacle des Lumières 2

Chapitre 202

Concernant l'état des convenances spirituelles

Fî hâl al-Adab

Sheikh al-Akbar seyidi Muhy ad-dîn Ibn 'Arabî

La convenance vis-à-vis de la Loi, c'est d'en respecter la lettre

Elle a été rédigée par des lettrés (Udabâ')

Lorsque tu es éteint à ta volonté et que tu

Fais des efforts, alors par Lui tu fais partie des serviteurs

Lorsque tu octroies à chacun son droit

Tu mérites de parvenir au degré des gens de confiance

Tu donnes aux lois révélées leur droit

C'est ce qu'ont formulé tous nos prédécesseurs

Sache que l'Adâb (le respect) comporte plusieurs catégories ; le respect de la Loi

sacrée consiste à ne pas outrepasser ses commandements quelle que soit la circonstance ; qu'il

s'agisse d'un jugement, d'un moment, d'un lieu, d'un évènement, lors d'une prérogative

personnelle, ou d'un état passager ou d'une mesure quantitative, d'une émotion personnelle

ou de celles que l'on subit ainsi que pour toutes les situations correspondant aux catégories de

manifestation du respect de la Loi sacrée. En ce qui concerne le respect de ses principes en

tant que tels, tout dépend de leur nature ; les minéraux, les végétaux, les animaux ou les

hommes. Certaines manifestations comportent (dans leur nature) le changement, d'autres non,

certains se corrompent et d'autres sont incorruptibles. On se doit de connaître le statut légal

qui régit chacune de ces manifestations et constitue sa réalité propre.

Le respect des convenances dans les relations concerne le domaine des actes que nous

effectuons comme les obligations, les actes prohibés, nos lamentations, les actes détestables

ou louables. Le respect des convenances d'ordre temporel se rapporte essentiellement aux

adorations prescrites en des temps déterminés. Chaque moment possède un statut particulier à

accomplir, certains correspondent à des moments très courts et d'autres à des périodes plus

longues¹

. Le respect des convenances de lieux concerne, par exemple, le lieu des actes

d'adoration comme la Maison d'Allah en laquelle Allah a permis que soit élevé et mentionné

Son Nom²

. Le respect des convenances concernant les conditions correspond, par exemple, au

fait de ne nommer une chose que par son nom, en changeant son nom on change son statut

légal et on rend autorisé ce qui en réalité est interdit ou inversement comme l'enseigne le

Prophète (Paix et grâce d'Allah sur lui) : « Viendra une époque où apparaitront des peuples

qui donneront un autre nom au vin afin de le rendre licite, de même on demandera, que

penses-tu à propos du cochon de mer, on répondra, il est interdit. On lui répondra alors qu'il

fait partie de l'ensemble des poissons marins. C'est vous qui l'avait nommé « cochon » et

1

Par exemple, les prières ont un temps bien prescrit et court, alors que le pèlerinage peut être effectué une seule fois au cours d'une vie.

2

Rappelons au passage que ce verset cautionne la pratique soufie consistant à invoquer Dieu à voix haute et de manière prolongée. Ce n'est d'ailleurs pas le seul en l'occurrence, mais il est particulièrement clair. 3

l'avait déclaré interdit à cause de son nom. C'est ainsi que le vin fut nommé spiritueux, ou suc, ou encore tazîz et en changeant le nom ils ont rendu cette boisson licite ».

3

L'Adâb en ce qui concerne les prérogatives personnelles comme ce que dit al-Khadir :

« J'ai voulu l'endommager », ou quand il dit, « nous avons voulu que leur Seigneur leur

accorde en échange » où sont réunies une chose louable et une autre blâmable, enfin il dit

aussi, « ton Seigneur a voulu », qui ne contient que ce qui est louable. Une même chose peut

être mauvaise ou, selon une prérogative personnelle orientée différemment, louable. Le

changement de caractère de l'acte est dépendant de la circonstance.

L'Adâb en ce qui concerne les états passagers comme, par exemple, l'état de voyage

au regard des actes d'obéissance et de désobéissance. Le caractère d'un acte varie selon l'état

de même que l'état de voyage diffère de l'état de résidence lors du jeûne du mois de Ramadhân ou lors des périodes où on ne jeûne pas. La friction rapide à des moments précis ou en dehors de ces moments4

Adâb en ce qui concerne les nombres se rattache au nombre d'actes prescrits lors de la purification, il se rapporte aussi à l'impôt légal (az-zakât), au nombre de prières et le fait de ne pas en rajouter ou en enlever au regard des prescriptions édictées par la Loi sacrée. Cela concerne aussi les moments où on s'ablutionne avec une eau à profusion ou limitée, ceci est le respect des nombres (mesures).

Adâb des émotions personnelles éprouvées concerne des situations comme le combat ou la violence et tout ce qui se rapporte à ce genre d'actes. Adâb des émotions ressenties par l'acte d'autrui comme celui qui nous combat conduit à rechercher la raison ou le motif de cette agression ou comme la violence subie s'exprimant par un intermédiaire autre que celui qui nous a agressés. Ces différentes catégories font partie du respect des convenances de la Loi sacrée.

Quant aux catégories du respect du service, elles se hiérarchisent du plus haut au plus bas degré et inversement. Le service du plus haut pour se qui se trouve en dessous de lui consiste à assurer son bien-être, de le choyer et de l'informer de ce qu'il néglige et ignore concernant l'importance des moments, des lieux, des états ou des ambiguïté à éclaircir, des problèmes à résoudre en produisant des preuves comme un enseignant le fait avec son élève ou le savant avec l'ignorant ou le sultan avec ses administrés. Le service de ceux qui occupent un rang inférieur est le plus noble, il consiste, par exemple, à respecter ses ordonnances, ses

interdictions, ou ses prescriptions et ses limites, ou de faire ce qu'il faut pour lui plaire et de s'empres-
 ser à ce qui le satisfait, ou de veiller à ce qu'il leur indique ou enfin à bien s'occuper
 de ses affaires. Ce sont les catégories du service.

Les catégories du respect des convenances avec Dieu (al-Haqq) consistent à lui donner
 ce qui Lui revient de droit et lui donner tout ce qu'Il doit recevoir de moi comme Lui m'a
 donné ma création en même temps qu'Il l'a donnée à toute chose. Lorsque tu lui donnes ce
 qui Lui revient selon Sa nature propre ainsi que ce qu'Il est en droit d'attendre de toi c'est-à-
 dire selon ta nature propre qu'Il t'a octroyée
 , tu auras respecté le droit de Dieu selon la nature

qu'Il a donnée à chaque chose. Ceci représente les catégories du respect de Dieu.

Quant au respect des convenances de la Réalité, cela consiste à la (la Réalité) voir à
 travers les choses, voilée par elles et non dans sa pureté dépouillée de tous supports
 . Il s'agit

3

Les techniques des pseudos banques islamiques ne consistent pas en autre chose. On change l'appellation et la
 modalité permettant de financer un bien ou un projet, mais au final la banque en tire plus de profit que si elle
 avait accordé un prêt comme le font les banques occidentales.

4

Il s'agit d'un mode d'ablution pratiqué dans des conditions très précises comme le voyage, la
 guerre, etc. En

dehors de ces moments, il est recommandé d'effectuer l'ablution dans les conditions normales.

5

C'est-à-dire selon ta nature primordiale qui est en fait l'expression de ta raison d'être. Par conséquent, ne respecte vraiment les convenances avec Allah que ceux qui ont restauré leur nature primordiale.

6

Dans le premier cas, il s'agit de se comporter dans une relation avec Dieu en tant qu'Il est Dieu. Dans le

second cas, il s'agit toujours d'une relation avec Dieu, mais en tant qu'Il se cache derrière l'apparence des

ensuite de se comporter selon ce que l'on voit comme surcroît ou déficience que comporte la

disposition de chaque chose

. En revanche, il faut relier ces variabilités aux choses et non à la

Réalité même, que ces choses soient parfaites, imparfaites, conformes ou non, il ne faut rien

négliger. L'état de la réalité est celui que nous avons précédemment décrit, si ton état est

conforme dans toutes les circonstances que nous avons évoquées, tu auras respecté toutes les

convenances et obtenu tout le bien possible de tes propres mains, ceci est le bien ultime

auquel peut aspirer la créature. Allah guide qui le veut sur une voie droite

. Ce qui peut être

dit concernant les états ne peut être exhaustif, certaines indications suffisent à bien le

comprendre. Si tu voulais en dire de trop à ce sujet, tu compliquerais les choses. C'est Lui qui

dit la vérité et guide sur la voie (centrale).

choses qu'il faut alors considérer comme telles et respecter selon leur statut respectif. Sans perdre conscience que tout est au fond divin, on se comporte différemment selon l'apparence que prend Dieu qui peut être Son apparence propre ou l'apparence des choses.

7

Chaque chose évoque Dieu ou son processus de manifestation, cependant, selon leur constitution elle évoque ou le symbolise plus ou moins. La déficience d'un support symbolique n'implique pas celle de la réalité symbolisée. Bien qu'il faille tenir compte des déficiences que la nature de la chose peut comporter, il ne faut pas pour cela reporter ces mêmes déficiences à la réalité elle-même.

8

Ce verset peut se traduire aussi par : « Allah guide qui Il veut sur une voie droite ». Là encore, nous retrouvons toute la richesse d'une langue sacrée qui peut faire dire à une même expression deux choses totalement différentes. En l'occurrence, la première traduction adoptée place l'homme dans une situation des responsabilités

le poussant à agir pour être guidé. Interprétation qui se justifie pleinement si on se souvient que Dieu n'impose

rien et que par conséquent, même dans le domaine de la guidance, l'expression de la volonté de l'homme est

nécessaire à l'intervention providentielle divine. La seconde compréhension se rapporte au degré de l'Essence

divine qui, au fond, reste toujours libre de faire ce qu'Elle veut. Sa nature impliquant que quoi qu'Elle fasse et

décide, Sa décision est toujours juste car Elle ne doit rien et demeure, à ce degré suprême, entièrement libre.

Autrement dit, tout étant le produit d'une pure miséricorde, il ne pourrait Lui être reproché quoi que ce soit car sous ce rapport, même l'enfer est préférable au néant.

SOURCE;<http://www.tabernacledeslumieres.net/>